

DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE 

Lieux de la formation

En région et à Paris

Contact

Stéphanie REMAÎTRE
stephanie.remaître@univ-angers.fr
02 41 73 58 05

Responsable local de la formation

Pr Christophe AUBÉ
Département de Radiologie
CHU Angers
Tél. : 02 41 35 42 81

Coordonnateur régional et national

Dr Jérôme ROUMY
Médecine Nucléaire et Ultrasons
CHU Bretonneau Tours
jerome.roumy@univ-tours.fr

Adresses web

Site web national du DIU
<http://naxos.biomedicale.univ-paris5.fr/diue>

Unité de Formation Continue
en Santé d'Angers
www.univ-angers.fr/fcsante



**DIU organisé à l'échelle
nationale**

ECHOGRAPHIE ET TECHNIQUES ULTRASONORES

— Présentation

L'enseignement du Diplôme Inter-Universitaire d'Échographie et Techniques Ultrasonores (DIU ETUS) est un DIU national de formation d'échographie générale et spécialisée, et donnant droit au titre d'échographiste. Il s'adresse aux médecins diplômés ou en troisième cycle des études médicales.

Le DIU ETUS est une formation nationale régie par un conseil national pédagogique (CNP) et localement par des centres régionaux d'enseignement (CRE) rassemblant plusieurs Universités organisatrices.

La formation comporte un tronc commun (techniques d'échographie) et des modules de spécialité (application clinique).

Au sein de ces deux parties, il existe deux enseignements :

- l'un théorique validé par un examen en janvier pour le tronc commun et en juin pour le(s) module(s) de spécialité ;
- l'autre pratique nécessitant un (des) terrain(s) de stage, validé également par un examen en janvier pour le tronc commun et septembre pour le(s) module(s) de spécialité.

— Objectifs

L'objectif du DIU est d'acquérir des connaissances approfondies dans le domaine de l'échographie clinique dans le but d'obtenir une véritable compétence théorique et pratique, fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités d'exercice de l'échographie, ainsi que sur la connaissance des indications et des résultats de cette technique, comparativement aux autres méthodes diagnostiques, en particulier dans le domaine de l'imagerie.

Il est adapté à chaque spécialité médicale afin de fournir une formation en rapport avec les besoins de la spécialité.

— Public visé

- Médecins généralistes et internes de médecine générale.
Ils doivent s'inscrire sous la Mention « échographie générale » impliquant l'enseignement du tronc commun et au moins 4 modules de spécialité, dont l'abdomen obligatoire la première année et à l'exclusion du module échographie appliquée à l'urgence.
- Médecins spécialistes et internes de spécialité.
Ils doivent s'inscrire sous la Mention « échographie de spécialité » impliquant l'enseignement du tronc commun et le module spécifique à leur spécialité.

Pour les médecins diplômés hors Union Européenne, l'autorisation d'inscription est prononcée après réussite à un examen probatoire obligatoire.

— Programme

TRONC COMMUN

Obligatoire pour tous les étudiants inscrits, se déroule en première partie de la première année d'inscription.

50 heures d'enseignements théoriques obligatoires pour tous les étudiants inscrits sur la physique des ultrasons, la technologie et le contrôle de qualité des échographies et appareils doppler ainsi que la sémiologie échographique élémentaire.

Stage pratique de minimum 20 vacations.

MODULES DE SPECIALITE

Les modules sont à choisir en fonction de la mention d'inscription et de la spécialité. Ils se déroulent après validation du tronc commun. 50 heures par module.

- abdominal et digestif
- appareils urinaire et génital masculin
- cardiologie
- gynécologie
- obstétrique
- appareil locomoteur
- échographie endocrinienne et cervicale
- pédiatrie
- vasculaire
- échographie appliquée aux urgences

Stage pratique de minimum 30 vacations par module

Stages

Des stages obligatoires seront effectués avec un maître de stage (secteur public et/ou secteur privé) agréé par le Conseil National Pédagogique : 20 vacations pour le tronc commun et au moins 30 vacations par module.

— À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 5 ans maximum. Au delà de 5 ans, une dérogation du coordonnateur sera nécessaire
 - Calendrier : consulter l'agenda sur <http://naxos.biomedicale.univ-paris5.fr/diue>
 - Lieux : enseignements du tronc commun en Région, la plupart des modules optionnels à Paris
 - Validation : examen théorique du tronc commun puis évaluation pratique, examen théorique des modules optionnels puis évaluation pratique
- Pour de réelles chances de réussite, la pratique ne doit pas se limiter aux nombres de vacations demandées lors des stages pratiques, mais doit être la plus fréquente et régulière possible (hebdomadaire, voire quotidienne).
Il est conseillé de ne pas tenter de passer plus de deux modules de spécialité par an.

Modalités pratiques :

- Candidature en ligne sur le site de l'Université d'Angers avant fin septembre
- Sélection des dossiers : par les responsables locaux au cas par cas
- Début de la formation : novembre
- Nombre d'inscrits : limité en fonction des possibilités de stages
- Coût de la formation : formation initiale 300 euros (+ droits universitaires), formation individuelle 700 euros (+ droits universitaires), formation financée 900 euros (+ droits universitaires).

Visitez notre site

